

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du  
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

## **Décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile**

NOR : ATDA2502203S  
(Texte non paru au Journal officiel)

### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination de M. Richard Thummel en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 20 janvier 2025 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile.

#### **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de programmes « drones » mentionnée à l'article 12 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. David Comby, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de programme « drones » ;

- M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de programme « drones ».

### **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice « ressources et compétences » ;
- Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la directrice « ressources et compétences ».

### **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction « ressources et compétences » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « synthèse et pilotage des ressources humaines », mentionnées au 1° de l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Rémy Jaeck, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la formation des compétences » mentionnées au 2° de l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à Mme Isabelle Salhi, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du « pilotage des ressources financières » mentionnées au 3° de l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle.

### **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Nicolas Marcou, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » ;
- M. Louis Teodoro, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité ».

### **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « personnels de l'aviation civile » mentionnées au 1° de l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Frantz Chout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
  - Mme Isabelle Lemarcis, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « aéronefs et opérations aériennes » mentionnées au 2° de l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « sécurité aéroportuaire » mentionnées au 3° de l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
  - Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle.

### **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel, directeur technique « personnels navigants » ;
- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur technique « personnels navigants » ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel, adjoint au directeur technique « personnels navigants » et chef du pôle « expertises personnels navigants ».

### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « personnels navigants » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « formations, écoles et simulateurs », mentionnées au 1° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Eric Maljournal, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;
- Mme Nathalie Gilliers, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « simulateurs de vols » au sein du pôle ;
- M. Victor Naudin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « organismes de formation » au sein du pôle ;
- Mme Christelle Zimmermann, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du programme « réglementation et méthodes FOR » au sein du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « examens » mentionnées au 2° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Anne Séré, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- Mme Fabienne Gouin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la cheffe du pôle ;

- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile, responsable de site d'examens au sein du pôle ;

- Mme Karine Simon-Biscarat, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « examens théoriques » du pôle ;

- M. Jean-Baptiste Ambrosini, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « examens pratiques » au sein du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « licences » mentionnées au 3° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

- M. Nicolas Gandolfo, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

- M. Jean-Christophe Saluste, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « réglementation et méthodes » au sein du pôle ;

- M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de programme au pôle ;

- Mme Laure Saysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « titres aéronautiques » au sein du pôle ;

- Mme Sandrine Ndoko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance de la subdivision « titres aéronautiques » au pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « médical », mentionnées au 4° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. le docteur René Germa, agent contractuel, médecin-évaluateur, chef du pôle ;

- Mme la docteure Patricia Maruani, agente contractuelle, médecin-évaluateur, adjointe au chef du pôle ;

- M. le docteur Barthélemy Barateig, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

- M. le docteur Patrice Guillemautot, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

- M. Guillaume Boulerand, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « médico-administrative » au sein du pôle.

5° Dans la limite des attributions du pôle « expertises personnels navigants », mentionnées au 5° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Eric Fourel, agent contractuel, adjoint au chef du pôle.

## **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur technique « navigabilité et opérations » ;

- Mme Carole Lenck, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur technique « navigabilité et opérations » ;

- M. Matthieu Buisson, ingénieur des eaux, des ponts et des forêts, chargé de mission.

## Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, au sein de la direction technique « navigabilité et opérations » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « méthodes, qualité et compétences », mentionnées au 1° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du pôle ;

- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle ;

- M. Arnaud Grangenais, agent contractuel, adjoint à la cheffe de pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « navigabilité » mentionnées au 2° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

- M. Raphaël Aubert, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;

- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission ;

- M. Stéphane Zunino, agent contractuel, ingénieur ;

- M. Stéphane Mangin, agent contractuel, chargé de mission ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « opérations avions » mentionnées au 3° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du pôle ;

- M. Hery Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « opérations hélicoptères, aviation générale et drones » mentionnées au 4° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Julien Schmit, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

- M. David Espert, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle ;

5° Dans la limite des attributions du pôle « inspection au sol des aéronefs » mentionnées au 5° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

- Mme Stéphanie Sélim, attachée de l'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

6° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et techniques » mentionnées au 6° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Sébastien Servain, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

- M. Richard Amy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle.

## **Article 11**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Jean-Claude Gouhot, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « aéroports et navigation aérienne » ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur technique « aéroports et navigation aérienne ».

## **Article 12**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « aéroports » mentionnées au 1° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Sylvain de Buysers, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Antony Delclos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « certification des prestataires des services de navigation aérienne » mentionnées au 2° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Arnaud Grut, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » mentionnées au 3° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Fabrice Etard, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef du pôle ;
- M. Francis Segura, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle ;
- M. le docteur Paolo Inghilleri, agent contractuel, médecin-évaluateur ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et matériels de la navigation aérienne » mentionnées au 4° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle.

### **Article 13**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « sûreté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat, directrice technique « sûreté » ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la directrice technique « sûreté ».

### **Article 14**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « sûreté » :

1° Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « fret » rattachée à la directrice technique « sûreté » ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la surveillance » mentionnées au 1° de l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Michel El-Maari, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- Mme Marion Collin, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « référentiels et application de la réglementation » mentionnées au 2° de l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Jonathan Bertout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- Mme Céline Fauconnier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « performance » mentionnées au 3° de l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Emmanuelle Périllat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- M. Clément Murgia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle.

### **Article 15**

La décision du 30 octobre 2024 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

### **Article 16**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 27 janvier 2025

R. THUMMEL